

**AWBB**

**Province de Namur**

**Groupe Parlementaires**

**PV N°1 – 2013-2014 - Réunion du 5 septembre 2013**

Présents: Trausch G. (président), Servais Ch., Aigret Ph.

Excusés : Herquin P. (personnel) et Regnier M., (réunion N.D.R.)

Invités présents : Nivarlet J., Ringlet J. et Henquet G.

**I Approbation des PV N° 9 de la réunion du 6 juin 2013**

**Pt I - Point V – bilan de l'AG du 23/03/2013** – Il faut lire Point VI- Nouvelles de la FRBB

Moyennant cette précision, le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II Correspondances reçues**

- ROMNEE JL (2624) New BC Profondeville - PC 73 - proposition de modification des statuts
- DELRUE I. - composition du département « Relations CP – CDA » - mandats de DUPUIS C. et HENQUET G.
- NIVARLET J. - composition du département « Détection et sélections jeunes – haut de niveau » - mandats de SERVAIS Ch .et DEHENEFFE M.
- PORPHYRE C. - composition du département Promotion – Evènements – mandat de PIERMAN A.
- TRAUSCH G. - PF18 – tableau NAM pour saison 2013/2014
- MARTIN D. (1579) BC LOYERS - Candidature Groupe des parlementaires namurois
- SERVAIS Ch. - rapport de l' A.G. de la F.R.B.B. du 02/05/2013
- MESPOUILLE J. - Tableau PA 32 – Inscriptions des clubs AWBB – compétition 2013/2014 (Nationale FRBB et Régionales AWBB) et M. COLLARD – Réaction au courriel de MESPOUILLE J.

**III Cooptation au sein du Groupe**

En réponse à l'appel à candidats paru dans le dernier PV de la réunion de Groupe, M.**Danny Martin** (BC.Loyers) a déposé lettre de motivation et documents de candidature auprès du secrétaire et suivant le prescrit de l'art. PA30. Après audition du candidat et vote secret, M.D. Martin devient membre coopté du Groupe des PARL-NAM, entamant le mandat laissé vacant suite à la démission de M. Ch. Kivits.

**IV Représentation du Groupe dans les instances fédérales**

Le Groupe émet un avis favorable aux demandes introduites par les responsables de Départements, pour représenter NAM dans les Départements :

- Détection et Sélections Jeunes (J.Nivarlet) : Ch.Servais
- Haut Niveau (J.Nivarlet) : M.Deheneffe

- Relation CP-CDA (I.Delrue) : Mme C.Dupuis-Etienne (secrétaire) et G.Henquet (membre)
- Promotion et Événements (Cl.Porphyre) : A.Pierman.

## **V Remarques et commentaires à propos des différents PV des instances de la FRBB et de l'AWBB**

Ch.Servais:

**PV N°1 du 17/06 – CDA** : 2 dossiers en évocation : en attente de la décision du CDA.

**PV N°1 –Dépt. Relation CDA-CP :**

**pt.2** : La mise en place de 3x3 est largement évoquée mais le 4x4 : une surprise !

**pt.5.2.2.**: PC56.I.B.1.e) : » les rencontres sont dirigées par au moins 1 arbitre régional » ; pour rappel, NAM avait proposé à l'AG de juin d'ajouter le mot « prioritairement » : il n'est pas opportun de dispenser les arbitres régionaux d'accompagner les rencontres de jeunes et les arbitres provinciaux. Proposition NAM suivra.

G.Trausch

**PV N°2 du 17/06 – CDA pt5.2 et PV N°2 du 26/08 - CP-BBW pt8** : dérogation à une dérogation.

Le Groupe ne peut pas accepter qu'un CP déroge à une dérogation émise par le CDA (Décision Jodoigne) qui n'autorisait pas une joueuse, née en 1999, de pouvoir jouer dans une catégorie Pupilles.

Pour rappel, **les CP sont les auxiliaires du CDA en ce qui concerne la gestion administrative et sportive de leur province (PA74)**. Il ne revient donc pas à un CP (BBW-en l'occurrence) d'amender une décision du CDA.

## **VI . Dossier PF18/PM12**

-L'AG de juin 2013 a mis en place une Commission chargée d'analyser la proposition du CDA qui révisait le concept Fonds des Jeunes/Licences collectives (LC). J.Lauwerys et G.Trausch représentent NAM.

-G.Trausch rapporte PV, idées et discussions abordées au cours des 2 réunions de ladite Commission et présente un tableau établi par J.Lauwerys, reprenant les montants (« in » et « out ») pour chaque club de la province. La Commission attend une réponse de chaque Groupe PARL à la question du maintien ou du retrait du Fonds des Jeunes.

Le Groupe NAM estime qu'il y lieu de maintenir un Fonds des Jeunes (prioritairement « alimenté » par les LC) tout en signalant que les montants actuels puissent faire l'objet de modifications. Le PM12 (indemnités de formation) sera abordé prochainement.

## **VII. Divers**

- Calendrier de nos réunions : 17/10 - 07/11 - 05/12 - 09/01 – 06/02 – 06/03 – 08/05 et 05/06

- Calendrier réunions de la Commission législative : 18/09 – 16/10 -13/11 – 18/12 – 22/01 -19/02 – 16/03 – 23/04 – 07/05 – 04/06

- **Ph.Aigret** : en attente d'instructions précises pour contrôle des Licences de coaches par les arbitres et les CP

- **G.Trausch** :

- PA75bis : BC.Andenne - club avec 2 sections : application du PC53 ?

- PA79 : Admission d'un club : un club peut exister avec 4 signataires mais sans équipe. L'inscription d'une équipe devrait être conditionnée par celle d'un minimum d'affiliés.

-**J.Ringlet** : pour une meilleure crédibilité de nos compétitions, souhaite plus de rigueur dans l'application des statuts dans le cadre des « montées » et « descentes » de divisions.

**TRAUSCH Gérard, secrétaire ff.**